

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Numéro de produit	803
Identificateur de produit	HONEY GOO LUBRIFIANT À CHAÎNES
Renseignements sur la société	Kleen-Flo Tumbler Ind Limited 75 Advance Blvd Brampton, Ontario L6T 4N1 Canada
Company phone	1-905-793-4311
Emergency telephone	450-625-6444 (du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00, heure de l'Est) (en français seulement)
Version n°	01
Usage recommandé	Lubrifiant
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour la reproduction (fertilité, le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Aérosol extrêmement inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propane		74-98-6	20 - 40
Hydrocarbure de pétrole		8002-74-2	10 - 20
n-Hexane		110-54-3	2.5 - 10
n-Heptane		142-82-5	1 - 2.5
Cyclohexane		110-82-7	0.1 - 1
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant		64741-88-4	0.1 - 1
Toluène		108-88-3	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables			40 - 60

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Étourdissements. Nausée. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse. Poudre pour feux de classe D. Sable sec. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 2.

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	1050 mg/m3
n-Heptane (CAS 142-82-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	300 ppm 2000 mg/m3
n-Hexane (CAS 110-54-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	500 ppm 1800 mg/m3

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	500 ppm 1800 mg/m3
		1000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	Plafond TWA	300 ppm 200 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm	
Hydrocarbure de pétrole (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL TWA	500 ppm 400 ppm	
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	1050 mg/m3	
Hydrocarbure de pétrole (CAS 8002-74-2)	TWA	300 ppm 2 mg/m3	Fumées.
n-Heptane (CAS 142-82-5)	Plafond TWA	1800 mg/m3 440 ppm 350 mg/m3	
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	85 ppm 180 mg/m3 50 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3 1000 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	STEL TWA	560 mg/m3 150 ppm 375 mg/m3 100 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
n-Hexane (CAS 110-54-3)	0.4 mg/l	2,5-hexanedione, sans hydrolyse	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3)

Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Substances dangereuses au Minnesota : Une désignation cutanée s'applique

Toluène (CAS 108-88-3)

Désignation de peau s'applique.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Liquide.

Forme

Aérosol

Couleur

Non disponible.

Odeur

Non disponible.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

300 °C (572 °F) estimation

Point d'éclair

68.9 °C (156.0 °F) Propulseur estimation

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)

1.2 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)

7.1 % estimation

Limite d'explosibilité - inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	341.22 °C (646.2 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Classe d'inflammabilité	Combustible IIIA estimation
Chaleur de combustion (NFPA 30B)	22.92 kJ/g estimation
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.625 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Étourdissements. Nausée. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
----------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Cyclohexane (CAS 110-82-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 32880 mg/m ³ , 4 heures
		> 5540 ppm, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
	Rat	> 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
		> 2000 mg/kg, 24 heures
	Rat	2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	2.18 mg/l, 4 heures
		2 mg/l/4h
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
		5000 mg/kg
Hydrocarbure de pétrole (CAS 8002-74-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3600 mg/kg, 24 heures
		> 4 ml/kg, 24 heures
	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
		3600 mg/kg
Orale		
DL50	Chien	> 25 ml/kg
	Rat	> 5000 mg/kg
		> 5 ml/kg
		3750 mg/kg
n-Heptane (CAS 142-82-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 29.29 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
n-Hexane (CAS 110-54-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 4 heures
		> 5 ml/kg, 4 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 ppm, 24 heures
		> 31.86 mg/l
		73860 ppm, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	24 ml/kg
		24 g/kg
	Rat Wistar	49 g/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l 658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes
Toluène (CAS 108-88-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	5879 - 6281 ppm, 6 heures 25.7 mg/l, 4 heures
	Souris	6405 - 7436 ppm, 6 heures 5320 ppm, 8 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Toluène (CAS 108-88-3) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nom du produit: HONEY GOO LUBRIFIANT À CHAÎNES

Product #: 803 Version n°: 01 Date de publication: 23/11/2023

SDS US

8 / 12

Composants		Espèces		Résultats d'épreuves
Cyclohexane (CAS 110-82-7)				
Aquatique				
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	23.03 - 42.07 mg/l, 96 heures	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)				
Aquatique				
Crustacés	CE50	Daphnia	1000.0001 mg/L, 48 heures	
Poisson	CL50	Poisson	5001, 96 heures	
n-Heptane (CAS 142-82-5)				
Aquatique				
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/l, 96 heures	
n-Hexane (CAS 110-54-3)				
Aquatique				
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	2.101 - 2.981 mg/l, 96 heures	
Toluène (CAS 108-88-3)				
Aquatique				
Algues	IC50	Algues	433.0001 mg/L, 72 heures	
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures	
		Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures	
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures	

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Cyclohexane	3.44
n-Heptane	4.66
n-Hexane	3.9
Propane	2.36
Toluène	2.73

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aérosols, inflammable (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Étiquette(s)	2.1
Groupe d'emballage	Sans objet.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières	N82
Exceptions liées au conditionnement	306
Conditionnement autrement qu'en vrac	Aucune
Conditionnement en vrac	Aucune

This product meets the exception requirements of TDG section 1.17 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity.

Until 12/31/2020, the "Consumer Commodity - ORM-D" marking may still be used in place of the new limited quantity diamond mark for packages of UN 1950 Aerosols. Limited quantities require the limited quantity diamond mark on cartons after 12/31/20 and may be used now in place of the "Consumer Commodity ORM-D" marking.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
--	--

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Cyclohexane (CAS 110-82-7)	Inscrit.
n-Hexane (CAS 110-54-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Oui
	Risque différé - Oui
	Danger d'incendie - Oui
	Danger lié à la pression - Non
	Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Non
---	-----

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
n-Hexane	110-54-3	2.5 - 10
Cyclohexane	110-82-7	0.1 - 1
Toluène	108-88-3	0.1 - 1

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

n-Hexane (CAS 110-54-3)

Toluène (CAS 108-88-3)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Propane (CAS 74-98-6)

Safe Drinking Water Act Non réglementé.
(SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Toluène (CAS 108-88-3) 6594

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Toluène (CAS 108-88-3) 35 % PV

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Toluène (CAS 108-88-3) 594

États-Unis - Réglementation des états**États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Règlementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)

n-Hexane (CAS 110-54-3)

Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Cyclohexane (CAS 110-82-7)

Hydrocarbure de pétrole (CAS 8002-74-2)

n-Heptane (CAS 142-82-5)

n-Hexane (CAS 110-54-3)

Propane (CAS 74-98-6)

Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Cyclohexane (CAS 110-82-7)

Hydrocarbure de pétrole (CAS 8002-74-2)

n-Heptane (CAS 142-82-5)

n-Hexane (CAS 110-54-3)

Propane (CAS 74-98-6)

Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Cyclohexane (CAS 110-82-7)

Hydrocarbure de pétrole (CAS 8002-74-2)

n-Heptane (CAS 142-82-5)

n-Hexane (CAS 110-54-3)

Propane (CAS 74-98-6)

Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Cyclohexane (CAS 110-82-7)

n-Hexane (CAS 110-54-3)

Propane (CAS 74-98-6)

Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Toluène (CAS 108-88-3)

Inscrit : Janvier 1, 1991

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 23/11/2023
Version n° 01

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

Avis de non-responsabilité À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.